

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 2, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BIZARRE DÉFENSEUR

Ne nous plaignons pas. Le procès de la Haute-Cour nous montre bien que les temps héroïques ne sont pas finis. On conspire ailleurs que dans « La Fille de Mme Angot » et l'histoire pourra recueillir quelques-uns de ces mots fameux qu'elle transmet à l'admiration des générations futures par le moyen des manuels à l'usage de la Jennessie.

Nous ne voulons pas nous attarder à faire observer combien M. Déroulède est illogique en hurlant à la persécution, à l'attentat contre sa liberté. Avait-il bien souci de la nôtre quand il rêvait de cette république impériale dont la France a pu, deux fois, goûter les bienfaits ; était-il animé d'un bien vif désir de justice quand il s'adressait à la force brutale, à l'armée, pour changer contre le gré du pays une forme de gouvernement où celui-ci a placé ses espérances. Il savait bien pourtant que sa restauration impérialiste provoquerait des révoltes, une guerre civile et les meilleures raisons qu'il comptait nous opposer, ce jour-là, c'étaient les balles des soldats du général Roget. Suivant le doux principe autoritaire qu'il voulait remettre en vigueur nous aurions vu le lendemain de son coup d'Etat, les républicains et les amis de la liberté prendre le chemin de Cayenne ou de Nouméa.

C'est ce qu'il appelle être le *Défenseur des Droits du Peuple* ! Le premier des Droits qu'il lui accorderait, c'est celui de se taire. La souveraineté qu'il veut pour lui est celle qui consiste à se donner un maître. Grand merci de l'offre ! S'il nous l'eût faite comme il convient nous aurions pu discuter, mais, crainte de nous voir refuser, il tenait à nous l'imposer tout d'abord.

Un principal tort est de s'être trouvé en désaccord avec l'immense majorité du pays et d'avoir perdu la partie. Aujourd'hui il faut payer et voilà qui le fâche. Il fait beaucoup plus de bruit autour de l'emprisonnement de M. Déroulède tout seul qu'il n'eût permis qu'on en fasse sur l'emprisonnement des milliers de personnes qu'il eût livré après le Coup d'Etat à « sa justice ! »

Oh ! certes nous ne demandons pour le *Défenseur des Droits du Peuple* ni proscription ni exil perpétuel. Il est déjà assez cruel, après être vu ceint de la pourpre impériale ; après « avoir marché vivant dans son rêve étoilé » de retomber dans une cellule du Luxembourg, où le peuple ingrat vous demande des explications. Mais il est impossible qu'un châtement ne le frappe pas pour apprendre enfin à ceux que les hasards du coup pourraient tenter plus tard, que la République veut être respectée.

Après le Boulangisme, après la place de la Nation, il lui manquait un peu de prison, comme après Strasbourg et Boulogne il manquait le séjour de Ham au futur Napoléon III. Il est certain que le rapprochement ne pourra jamais être poussé plus loin. Il suffira néanmoins à consoler le *Défenseur des Droits du Peuple*.

E. LAPORTE.

LA HAUTE COUR

La Haute-Cour, réunie en séance secrète pour entendre M. Devin développer ses conclusions, sur l'incompétence de la Haute-Cour pour « juger des tentatives de complot qui n'ont pas été suivies d'exécution », a déclaré être compétente par 157 voix contre 91.

Les nationalistes, les royalistes, en un mot, les conspirateurs en sont navrés. Ils crient, dans leurs journaux, à l'arbitraire, à l'illégalité. Ce qui n'arrêtera pas l'action de la justice.

La Haute-Cour s'est réunie hier. A 2 heures a eu lieu l'audience publique, où est donnée lecture de l'arrêt repoussant les conclusions d'incompétence présentées par M^e Devin.

Quelques légers incidents provoqués par Guérin et Hornsbostel, qui ne trouvent rien de mieux pour se faire remarquer que de se montrer turbulents, agressifs, sans faire montre d'un minimum de talent.

M^e Evain développe en faveur de M. Dubuc, des conclusions tendant à ce que la Haute-Cour refuse à l'égard de son client toute audience sur le fond du procès à M. le procureur général.

De vifs incidents se produisent, toujours provoqués par les Déroulède, Guérin, etc... Dieu ! comme il faudra les signaler souvent, ces messieurs quand nous « parlerons des incidents provoqués ». Toujours eux !..... Déroulède, Guérin.....

L'audience publique est levée : la Haute-Cour se réunit en audience privée, pour discuter les conclusions de M^e Evain combattues par M. le procureur général.

L'arrêt sera rendu mercredi en séance publique.

Au Transvaal

Le bombardement de Ladysmith

On télégraphie de Pietermaritzburg : Ladysmith a de nouveau été bombardée pendant la journée de mardi et la matinée de mercredi. La canonnade a porté tout entière, sur les ouvrages retranchés du camp, mais soit que le tir des Boers fut mal réglé, soit que les canons fussent hors de portée, les dommages causés ont été insignifiants.

Plusieurs courriers sont parvenus à franchir le cercle boer qui entoure la ville. Ils confirment tous que l'investissement est des plus complets, mais ils déclarent que le général White aurait avec lui pour plus de deux mois de vivres et de munitions.

La cavalerie anglaise dirige journellement des reconnaissances ; mais les escarmouches qui jusqu'à mercredi en sont résultées sont peu importantes. Le bruit court que le général Joubert fait venir de Prétoria les gros canons de siège qui défendent les forts de la capitale transvaalienne. Ces canons portent à 7 et 8,000 mètres et les Boers comptent beaucoup sur leur efficacité pour un nouveau bombardement de Ladysmith.

Jusqu'à aujourd'hui tout est calme à Eastcourt et pas la moindre patrouille boer n'a encore été signalée dans les environs

Des nouvelles du Zoulouland annoncent que les Boers détruisent tout sur leur passage. Ils ont incendié les maisons de Zambaan. Ils sont maintenant à proximité de la frontière nord du Natal.

D'après l'*Evening News*, le War Office croit qu'il ne s'est rien produit de saillant à Ladysmith depuis le 3 novembre.

Bombardement de Kimberley

Le War Office annonce que le bombardement de Kimberley a commencé mardi dernier.

Rapport du général Buller

Un rapport officiel du général sir Redvers Buller annonce qu'une patrouille anglaise envoyée en reconnaissance sur l'Orange, a subi un échec. Cette patrouille aurait eu un colonel tué, deux lieutenants et deux hommes blessés.

La situation ne s'améliore pas pour les anglais, les nouvelles sont rares et n'indiquent pas de changements sérieux et dignes d'être signalés.

INFORMATIONS

Une Interpellation

M. de Grandmaison, député de Saumur, vient d'adresser la lettre suivante à M. Waldeck-Rousseau :

« Monsieur le Président du conseil, « J'ai l'honneur de vous informer qu'à la rentrée je vous interpellerais sur le mouvement gréviste et sur l'agitation ouvrière résultant de la présence de MM. Millerand et Baudin dans le ministère actuel. » Veuillez agréer, etc.

Mort de M. Devès

M. Paul Devès, sénateur du Cantal, est décédé subitement, hier soir, vers 10 heures, à son domicile 16, avenue du Trocadéro.

M. Devès avait 62 ans ; il était né à Aurillac le 7 novembre 1837.

M. Devès avait été ministre de l'agriculture dans le cabinet Gambetta, en 1881 ; ministre de la justice dans le cabinet Duclerc le 7 avril 1882 et dans le cabinet Faillières 1883.

Un conseil municipal dissous

Par décret du Président de la République, le conseil municipal de la commune d'Eoux (Haute-Garonne) est dissous.

Perquisitions chez les Assomptionnistes

Une perquisition a été opérée chez les Assomptionnistes, dans leur maison « mère » et dans leurs succursales de province.

De nombreux documents ont été saisis. Trois Pères : Bailly, F. Picard, Allez sont sous le coup de poursuites. Chez ces pauvres P. P. on a trouvé dans un coffret, la jolie somme de 1,800,000 francs !

Des perquisitions ont été également opérées à Bordeaux au couvent de l'Alhambra et à Marennes.

Les scellés ont été apposés.

Le procès Zola à Versailles

MM. Emile Zola et Perreux, gérant de l'*Aurore*, qui doivent comparaître le 23 novembre devant la cour d'assises de Seine-et-Oise pour qu'il soit statué sur l'opposition qu'ils ont formée contre l'arrêt de la même cour rendu par défaut, le 18 juillet 1898, ont présenté à M. le conseiller Dilke, une requête exposant que parmi les témoins dont l'audition est nécessaire, dans l'intérêt de la défense, se trouvent 1^o M. le colonel de Schwartzhoppen, ancien attaché militaire allemand à Paris ; 2^o M. le général Panizardi, ancien attaché militaire italien à Paris.

M. Rochefort et M. Hennion

M. Henri Rochefort annonçait récemment dans son article quotidien qu'il allait déposer une plainte contre M. Hennion, commissaire spécial de la sûreté générale, à raison des imputations calomnieuses contenues à son endroit, dans le rapport de ce fonctionnaire touchant certains accusés de la Haute-Cour.

La plainte en question a été déposée entre les mains de M. Bombois, avocat général représentant M. Bernard, occupé à la Haute-Cour, par M. Charles Roger, agissant au nom de M. Rochefort. M. Bombois a déclaré que la plainte du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* sera transmise par lui au procureur général, et qu'elle recevra la suite qu'elle comporte.

M. Rochefort demande la juridiction de la cour d'assises, en s'appuyant sur les articles 361 et 146 du code pénal, qui visent le faux en écritures publiques et le faux témoignage.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Dans une de ses dernières audiences le conseil de préfecture du Lot a statué sur les affaires suivantes :

1^o Les sieurs Roux et Vialard entrepreneurs à Figeac, contre la ville de Figeac ; M. Delom, architecte, appelé en cause. Premier lot des travaux d'adduction des eaux du Berbezou ; demande en paiement du solde de l'entreprise. Cette affaire est renvoyée, sur la demande du maire de Figeac, à une séance ultérieure ;

2^o Le maire de Marcilhac contre le sieur Guillaume Vingès, de Sauliac ; empiètement commis sur un chemin rural, procès-verbal.

Il est sursis à statuer sur cette affaire jusqu'à ce que le dossier soit complété par le maire de Marcilhac ;

3^o L'administration des ponts et chaussées contre les sieurs Jean Gasquier, Pierre Leymarie, Antoine Gasquier et Baptiste Louradou, tous propriétaires à Saint-Sosy, rivière de la Dordogne ; procès-verbal pour avoir coupé des arbres et des oseraies sur un atterrissement. Cette affaire est mise en délibéré.

4^o L'administration des ponts et chaussées contre le sieur Césari Delfour, de Carennac ; rivière de la Dordogne. Procès-verbal pour construction non autorisée d'un barrage. Le sieur Delfour est condamné à 1 fr. d'amende et à la démolition du barrage dans le délai de trois mois.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 13 novembre

Le 1^{er} mars 1893, un sieur Bourdarie Firmin se libéra envers le nommé Constant, dit Firmin, du montant de plusieurs billets, et comme les titres qu'il avait souscrits ne lui furent pas remis, il se fit délivrer par son créancier une déclaration constatant sa libération. Tant que Bourdarie vécut aucune difficulté ne s'éleva à cet égard ; mais celui-ci étant décédé en 1895, après avoir fait à son bailleur de fonds un nouvel emprunt. Constant assigna quelques jours plus tard les héritiers Bourdarie en remboursement du dernier prêt.

Il leur réclame en même temps le paiement de trois billets de 100 francs chacun déjà acquittés, et annulés par la déclaration du 1^{er} mars 1893. A l'appui de ses prétentions il remit à l'huissier Dauliac, puis à l'avoué Lacoste, ces 3 billets indûment conservés, après avoir eu soin de falsifier leur date et de la reporter à 1894, c'est-à-dire à une époque ultérieure au règlement précité.

Le premier de ces billets était signé en blanc sur une feuille du timbre de 0 fr. 05 et ne portait en tête que la date et le bon pour 100 francs. Constant a rogné avec des ciseaux

le Secrétaire-Général, de M. Feyt et de son jeune fils, attaché au cabinet de M. le Ministre de l'Agriculture.

Je lève mon verre à nouveau en l'honneur de notre cher et sympathique député, l'honorable M. Rey.

Et je bois à la santé de tous nos invités, de MM. les fonctionnaires, de mes collègues du Conseil et des braves citoyens assis à cette table. (*Applaudissements*).

DISCOURS DE M. LE PRÉFET

Messieurs,

L'empressement que j'ai mis à accepter la gracieuse invitation de la municipalité de Castelnau vous est un sûr garant de l'intérêt que je porte à votre ville et de la satisfaction que j'éprouve à me trouver au milieu de cette population si profondément et si sincèrement attachée à la République.

Lorsque M. le Maire m'entretint pour la première fois du projet qu'avait conçu le conseil municipal de doter Castelnau d'eaux potables, saines et abondantes, je lui promis le concours de mon administration et c'est parce que j'ai conscience d'avoir tenu mes promesses que je suis heureux de m'associer à ces fêtes où la joie populaire se manifeste si vive et comme un témoignage de juste reconnaissance pour tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre d'utilité publique, à ce bienfait public.

L'entreprise était hardie, périlleuse même, tant elle était hérissée de difficultés qu'il fallait prévoir et résoudre toutes sous peine de retards et peut-être d'insuccès. Nous venons de voir pendant la promenade que nous avons faite et au cours de laquelle nous avons admiré les hautes gerbes de vos fontaines, avec quel rare bonheur vous en avez triomphé. Le succès est complet et le premier mérite, je le proclame bien haut, en revient à votre excellent maire, M. Feyt, à MM. Delbos et Vilas, ses dévoués adjoints et à l'assemblée communale toute entière qui les a si résolument secondés.

Vous voyez, messieurs, ce que peuvent une municipalité et un conseil municipal qu'inspirent une même foi et un même désir du bien public.

Mais il est un côté de la question qui n'apparaît pas dans la beauté du spectacle de votre ville transformée et qui mérite cependant de n'être pas passé sous silence. Je veux parler de ce que nous appelons les voies et moyens. Il ne suffit pas de rêver de grands projets et d'agiter de vastes pensées; ce ne sont que châteaux en Espagne si l'on ne s'est assuré les voies et moyens de les transporter chez soi. Les voies et moyens, c'est donc la grande affaire et, à cet égard encore, je ne saurais trop féliciter M. Feyt, des heureuses dispositions financières qu'il a su prendre et grâce auxquelles il a été possible de réaliser ces travaux sans que les contribuables aient à supporter des charges nouvelles.

C'est ainsi que l'on fait de la bonne administration et par conséquent de la bonne politique; c'est ainsi que l'on fait œuvre de défense républicaine.

Enfin, Messieurs, comme s'il eût été écrit que tout devait marcher à souhait dans cette entreprise, la municipalité de Castelnau a eu la bonne fortune de trouver chez l'ingénieur distingué qu'est M. Fournier, un collaborateur dévoué et l'exécuteur le mieux avisé de ses projets. Dans sa reconnaissance, la population de Castelnau lui gardera un affectueux souvenir et moi-même, messieurs, je me ferai un devoir de ne point oublier le signalé service qu'il a rendu à votre cité.

Puisque tous les cœurs, ici, battent à l'unisson, je vous convie Messieurs, à clore cette belle journée qui restera l'une des plus mémorables de votre histoire locale, par un solennel hommage de profonde vénération au républicain éprouvé qui préside aux destinées de ce pays. Je lève mon verre en l'honneur de M. Emile Loubet, président de la République française. (*Vifs applaudissements*).

M. Rey, député et M. Fournier, ingénieur à Toulouse, directeur des travaux, prononcent également un discours que nous regrettons de ne pouvoir insérer, n'en possédant pas le texte au moment où nous mettons sous presse.

Ces deux discours sont très applaudis, en particulier celui de M. Rey, lorsque notre représentant nous a parlé de l'union des républicains et de la République progressiste et réformatrice.

ALLOCATION DE M. REY, MAIRE DE CAUSSADE

Je suis profondément touché, Monsieur le Maire, des trop aimables paroles que vous venez de prononcer à mon égard et de la part que vous m'attribuez dans la réussite de votre entreprise; — je savais trouver chez vous des amis; — je n'aurais pas osé croire à un accueil aussi cordial et aussi sympathique. Je vous en remercie de tout cœur.

En me permettant aujourd'hui de vous connaître, Monsieur Fournier vient d'acquiescer un titre de plus à ma gratitude et je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte, de lui dire encore une fois combien la ville de Caussade et la municipalité républicaine que je représente ici, lui sont reconnaissantes des merveilleux services d'eau et d'électricité dont il nous a dotés, et que privés de sa baguette magique, nous aurions peut-être attendus longtemps.

Je vous dirais, si je ne craignais pas d'effaroucher sa modestie, quelles sont ses qualités de cœur et d'esprit; mais vous les avez déjà reconnues.

Je m'arrête et lève mon verre à Monsieur le Préfet du Lot, à Monsieur Rey, votre député, à Monsieur Victor Fournier, le génie bienfaisant des villes de Castelnau et de Caussade, à votre si accueillante cité, à son administration intelligente et dévouée, Messieurs, à vous tous.

M. Albert Feyt, attaché au cabinet du Ministre de l'Agriculture, prié par quelques-uns de ses amis de prendre la parole, s'est exprimé à peu près en ces termes :

Messieurs,

Il ne m'est pas permis de ne pas prendre la parole. — Je dois exprimer mes sentiments de profonde gratitude à la municipalité de Castelnau, ainsi qu'à M. le Préfet du Lot, pour la sympathie qu'ils m'ont témoignée, en demandant, à M. le Ministre de l'Agriculture, l'autorisation de prendre part à cette solennité.

Je tiens ensuite à dire toute la joie que j'éprouve à me retrouver dans ce cher pays, à revivre pendant quelques heures la même vie qu'autrefois, dans la clarté bienfaisante de notre soleil.

Je suis réellement heureux de me revoir dans ce milieu qui est le mien; parmi ces populations rurales, honnêtes et franches, parmi des compatriotes, des amis, qui nous sentons poussés, les uns vers les autres, par un irrésistible élan d'affection.

Pourrait-il en être autrement? N'avons-nous pas, à peu de chose près, les mêmes habitudes; ne parlons-nous pas cette même langue, riche et sonore, dans laquelle chantent nos mères pour bercer le sommeil de leurs enfants. Ah! comme on la trouve belle et comme on l'aime, cette langue gasconne, quand on l'entend, par hasard, loin du pays! Elle réveille en nous tout un monde endormi de sentiments, de sensations, elle nous rend plus amer le regret du village, de ceux que nous y avons laissés; il est si vrai qu'on n'aime réellement bien ce que l'on n'a pas.

Nous sommes unis encore par l'admiration que nous avons pour les mêmes hommes; pour ces volontaires du Lot, par exemple, qui, en 1793, commandés par un enfant de Castelnau, surent mourir par amour de la Liberté; nous sommes unis dans le même culte pour un patriote au cœur chaud, à la parole ardente, grand comme Mirabeau par l'éloquence, plus grand par l'honnêteté et le désintéressement politiques, Gambetta, qui sut réchauffer les âmes de la flamme qu'allumait en lui le péril de la patrie et qui, jeune encore, flétrissait, dans un procès célèbre, le second empire, régime de sang et de honte « le seul qui n'ait pas osé faire de son jour d'origine, un jour de fête et de solennité nationales. »

Merci, Messieurs, d'avoir bien voulu me compter dans les rangs de cette petite armée républicaine qui, dans maintes luttes électorales, a su prouver son attachement à la République et qui a contribué pour sa part au progrès général de l'humanité!

M. Feyt examine ensuite les progrès accomplis; de tous côtés apparaissent des projets ou propositions de lois dus à la sollicitude gouvernementale ou à l'initiative parlementaire et les populations rurales peuvent compter sur le dévouement de M. Dupuy qui, comme son prédécesseur, M. Viger, a su conquérir non seulement l'estime mais encore l'affection des agriculteurs.

Mais, s'il y a progrès, cela ne veut pas dire qu'il ne reste plus rien à faire, que nous soyons pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le cléricisme a su prouver dans ces derniers temps, qu'il n'était pas une entité mais bien une réalité agissante. Il est toujours là, n'attendant qu'un moment de défaillance pour ressaisir le pouvoir et replacer l'humanité sous sa tutelle néfaste.

Relisons l'histoire, rassemblons nos souvenirs, nous verrons qu'au moment où nos pères tombaient sur les champs de bataille pour la défense des conquêtes révolutionnaires contre l'invasion de l'étranger, le clergé allumait la guerre civile, jetait la Vendée sur Paris, organisait la coalition des tyrans contre la République française au berceau.

Et aujourd'hui il relève la tête grâce aux appuis puissants qu'il a su se ménager dans la haute magistrature, dans l'armée, dans nos grandes administrations; et, beaucoup de ces fonctionnaires qui devraient servir la République avec un dévouement sans bornes, la combattent sans trêve, la violentent éperdument, « encaporalisés » derrière la bannière du Sacré-Cœur.

Cependant le Gouvernement de la République a, sans qu'il soit porté atteinte au principe de liberté, le droit d'exiger de ceux qui sollicitent l'honneur de le servir, sinon des opinions républicaines, au moins de la neutralité.

Espérons qu'à force de volonté et d'énergie, ce danger présent sera conjuré; alors, mais seulement alors, débarrassée de ce cancer qui la rongé, à l'abri des agitations stériles et des perturbateurs dont les outrages, en ces derniers temps, n'ont fait que grandir l'honnête homme qui en était l'objet, notre France reprendra sa marche vers un avenir meilleur. Et, clairvoyants et fraternels, unis par le même besoin de justice, par la même soif de solidarité, nous pourrons continuer à travailler à rendre notre République plus républicaine, plus éprise d'idéal, plus largement ouverte aux malheureux. (*Salves d'applaudissements et acclamations prolongées*).

A la fin du banquet, M. le Maire de Castelnau prononce les paroles suivantes, très applaudies :

Messieurs,

Rendons hommage à la vaillance de M. le Préfet, qui, après la fatigue de cette journée, passera encore la nuit pour se rendre dans la Creuse afin d'assister aux obsèques de la mère de M. de Verninac, sénateur, notre ami. Honneur à votre dévouement.

Soyez notre interprète auprès de notre ami, dites-lui, que nous nous associons de tout cœur au deuil cruel qui le frappe, et que nous lui présentons nos compliments sincères de condoléances.

M. le Préfet répond qu'il transmettra les vœux de l'assemblée à M. de Verninac.

* *

La soirée a été très belle, la ville était magnifiquement éclairée, les fontaines coulaient à pleins bords; un splendide feu d'artifice a eu lieu ensuite, la dernière pièce représentait la République avec un bonnet phrygien.

La fête s'est prolongée fort avant dans la nuit pour reprendre hier et aujourd'hui

Jamais Castelnau n'avait vu pareille fête dans ses murs!...

PUY-L'ÈVÈQUE. — *Taxe du pain.* — A partir du 11 novembre 1899, et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Puy-l'Évêque, demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kilog.	0 fr. 225
Pain blanc, id.	0 fr. 20
Pain bis, id.	0 fr. 17

Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tout poids de 2 kilog. et au-dessous.

Arrondissement de Figeac

LATRONQUIÈRE. — *Débiteur irascible.*

— Le sieur J..., domicilié à Gorses, se trouvait le 10, jour de foire à Latronquière, dans l'étude de M^e Roussille, lorsque en l'absence de celui-ci il frappa le nommé G..., Simon, son créancier. Deux gendarmes qui furent appelés ne purent que difficilement maîtriser ce forcené. Le maréchal des logis dut dégainer.

Conduit en prison il mit le feu à la paille du lit.

L'affaire se poursuit. J... a déjà été condamné plusieurs fois.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, plusieurs correspondances.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — *La truffe.* — La truffe a commencé à faire son apparition sur notre marché.

Cette marchandise s'annonce comme devant être de très belle qualité et une grande abondance dans notre contrée.

Nous rappelons donc aux acheteurs, qu'à partir de maintenant il est tenu deux marchés aux truffes par semaine à Martel, le mercredi et le samedi, et que ces marchés sont les plus importants du monde entier, comme quantité et surtout comme qualité.

LÉOBARD. — *Accident.* — Lundi dernier, la petite Maria Algé, âgée de 11 ans, jouant avec une hache, s'est fendue le pied. L'accident aurait pu avoir des suites graves. Il n'en sera rien, espérons-le, mais les parents devraient bien empêcher les enfants de manier des outils dangereux.

— *Sécheresse.* — Une sécheresse extraordinaire règne dans nos parages, les ruisseaux sont à sec. Le Cèou, cette charmante rivière, qui d'ordinaire, à cette saison de l'année, inondait ses bords, ressemble à l'heure actuelle à une route mal entretenue et pavée de grosses pierres.

Adieu les truites, adieu les écrevisses pour l'an prochain. C'est désolant.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous ne pouvons vous fournir le renseignement demandé. Ce renseignement devrait vous être donné, semble-t-il, à la poste de Salviac.

AVIS

Monsieur AUDOUARD, chirurgien-dentiste à Brive, sera à Cahors, hôtel de l'Europe, le 14 et le 15 courant.

DERNIÈRE HEURE

LES MÉLINISTES

Une trentaine de députés progressistes se sont réunis hier soir chez M. Méline. Quelques sénateurs étaient présents. M. Méline a déclaré qu'il avait jugé utile, à la veille de la rentrée des Chambres, de réunir les progressistes afin de délibérer sur la situation politique.

Il a invité les membres du groupe à exposer leurs vues à l'égard du cabinet et à faire part des impressions qu'ils ont rapportées de leurs départements respectifs.

Comme bien on pense, les mélinistes ont amèrement critiqué. Deux ordres de faits ont été plus particulièrement retenus.

Ils se sont montrés exaspérés de l'attitude de M. Millerand dans le cabinet; ses mesures entachées de socialisme et son discours de Lille; les décisions du général de Galliffet à l'égard de certains officiers et les réformes qu'il a apportées dans l'organisation de l'armée. Enfin, M. Milliard a vivement blâmé la politique extérieure de M. Delcassé; aucune décision n'a été prise. La réunion a paru d'avis qu'il convenait d'interpeller le gouvernement ou tout au moins d'intervenir dans la discussion des interpellations sur la politique générale, mais elle a remis à ce matin ses résolutions à ce sujet. Le groupe doit, en effet, délibérer de nouveau ce matin à 10 heures, au Palais-Bourbon.

Conférence Jules Lemaitre

M. Lasies arrêté

A l'issue d'une conférence faite par M. Jules Lemaitre sur la tâche entreprise par la Ligue de la Patrie française, M. Lasies, député du Gers, a été arrêté pour avoir tenu des propos injurieux contre M. Waldeck-Rousseau. Le député nationaliste a été conduit au poste de la rue Drouot où sont venus le réclamer MM. Napoléon Magne et Porteux, députés. Trois autres arrestations ont été opérées. Aucune d'elles n'a été maintenue. M. Lasies a été relâché après s'être vu dresser procès-verbal.

VITICULTURE

Nous publierons prochainement un article de M. Caussanel sur les « Porte-greffes et Producteurs directs ». Impossible aujourd'hui, faute de place.

BULLETIN FINANCIER

La première séance de la semaine a été bonne, les affaires ont été assez actives et les cours ont généralement progressé.

Le 3 0/0 clôture à 100 fr. 25; le 3 1/2 à 102 fr. 12.

La Banque de France cote 4290.

Le Crédit Foncier se traite à 715 fr.; le Crédit Lyonnais à 986; la Société Générale à 595.

Les actions de l'Oural-Volga se sont traitées à 647 fr.

Le Suez cote 3610 fr.

L'Extérieure très mouvementée a passé de 65.70 à 66 fr. 15 pour finir à 65.85, l'Italien cote 93 fr. 30 dernier cours, le Portugais vaut 25 fr., le Russe 3 0/0 1891 à 87 fr., le Turc se traite à 22 fr., la Banque ottomane à 552 fr.

Rappelons que les souscriptions au prochain emprunt de la Ville de Paris qui a lieu samedi, 18 courant, sont reçues non seulement aux caisses municipales, mais encore chez les trésoriers des départements, ainsi qu'aux guichets des grands établissements de crédit et dans leurs succursales. On sait que le prix d'émission est de 410 fr. payables par versements échelonnés.

AVIS

M. JULES VALDIGUIÉ, photographe, rue du Portail-Alban, à Cahors, voulant mettre sa nombreuse clientèle en garde contre certains bruits, SANS DOUTE INTÉRESSÉS, qui circulent en ville, prévient le public qu'il n'a nullement l'intention de quitter Cahors

Il vient d'apporter, au contraire, à son industrie les derniers perfectionnements de l'art photographique qui lui permettront de MAINTENIR bien haut, LA VIEILLE ET DURABLE RÉPUTATION DE SA MAISON ET DE NE REDOUTER AUCUNE CONCURRENCE NI COMME FINI DU TRAVAIL NI COMME PRIX.

